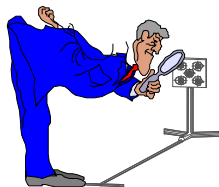




FFESSM

TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE



Collège des Juges Fédéraux 2° TSC

Michel RENARD
Responsable Juges
204 rue Verte
59170 CROIX

Tél. : 06 80 81 69 93

renardmichel1@neuf.fr

Croix le 21 juin 2026

Compte rendu de la réunion des Juges Fédéraux 2°

le 16/06/2026 en Visio

Présents : Yves Maliet, Jean Ladin, Gilles Heinemann, Jacques Dehu, Philippe Kail, Gilles Michel, Rocco Di Miscio, Henry Laur, Sébastien Charpentier, Christian Hamer, Stéphane Estier, Michel Renard.

Excusés : Sylvie Le Menn, Philippe Defieux, Jöelle Le Moel, Jean-Gilles Yver,

Absents : Les autres Juges Fédéraux 2°.

Ordre du jour :

- Mise à jour listing,
- Nouveaux JF1,
- Nouveaux JF2,
- Mise à jour du « Règlement Général »,
- Masters Jeunes,
- Interprétation du règlement,
- Questions reçues de :
 - Relais, Yohann,
 - Nouveau pigeage, Bi et super Bi, point 10.4 sur les incidents de tir, Gilles,
 - Talon, déclenchements, règlement et règlements sportif, pointe de flèche de symétrie circulaire, Dominique,
 - Retour surface + 80 ans, Philippe,
 - Lutte anti-dopage JF TSC, Stéphane,
 - Questions diverses.

Début de séance à 19 h 10

Michel Renard remercie les présents qui ont se sont connectés et ceux qui ont envoyé des commentaires.

Michel Renard annonce une triste nouvelle, apprise ce jour : le décès de Remy Foucher.

Il est le premier JF2 de notre liste, nommé le 30/06/1998, et les anciens ont tous été conseillés et formés par lui. Il est à l'origine du règlement actuel. Nous lui devons beaucoup, et pensons très fort à lui en ce moment.

1- Le listing est mis à jour.

Je lis le mail de Philippe Kemp, disant avoir arrêté le Tir après son changement de vie dans le Morbihan, pour la retraite et est content de voir que la relève arrive. Nous lui souhaitons une bonne retraite et Bon vent.

Dany Bentoubal a une licence 2025 et François Verhoven en 2024.

Dans le listing des JF1, ils sont 69 avec une licence 2026 sur les 188 formés.
Dans le listing des JF2, ils sont 43 avec une licence 2026 sur les 68 formés.

2 - Formation des juges.

Michel Renard intervient sur le fait qu'il possède la liste de l'ensemble des juges-arbitres (avec un manque pour certains de leur adresse postale, de leur n° de téléphone et de leur adresse mail). Il demande donc de lui fournir ce qu'il manque.

Il dit qu'une copie du Carnet de Juge doit lui être envoyé, avant l'inscription du titre de Juge.

Michel Renard annonce la validation pour la saison 2025-2026, de 10 nouveaux juges JF1 et de 3 juges JF2.

3- Nouveau JF1.

JF1						
Nom		Prémom	Licence	Club	N° Club	Date naissance
1	NETSY	David	A-06-309784	B.S.C.	07-77-0295	20/11/1983
2	LAURENT	Christine	A-19-844376	Avenir Plongée	07-77-0864	30/12/1963
3	LEONARD	Sophie	A-25-4286156	H2O	14-69-0338	14/12/1971
4	BEUVART	Alain	A-03-054877	Avenir Plongée	07-77-0864	07/05/1952
5	SEVENO	Coralie	A-15-680939	ACBaud	03-56-0102	31/07/1984
6	ESTIER	Nelly	A-03-025201	Combours Suba	03-35-0236	16/05/1960
7	COIGNAC	Paul	A-12-567787	RSSM	03-35-0163	20/04/2002
8	PAILLART BRUNET	Thierry	A-09-436424	H2O	14-69-0338	22/06/1976
9	PETIT JEAN	Maxime Henri	A-16-722346	APBoulay	06-57-0238	13/05/2003
10	PAPILLON	Phlippe	A-09-422150	Les Argonautes	06-57-0024	10/01/1970

4- Nouveau JF2.

JF2

1	CAILLON	Patrick	A-22-965976	H2O	14-69-0338	03/08/1966
2	LAURENT	Pascal	A-03-054666	Avenir Plongée	07-77-0864	04/07/1957
3	LEE KWET SUN	Samuel	A-09-447749	OXYGENE PSA	07-78-0641	03/09/1987

5- Interprétation du Règlement Général.

On passe à la mise à jour du règlement général.

Les différentes questions ont bien été débattues et nous avons voté pour les modifications, surlignées en Jaune, à apporter.

Page 5/17 art 2.4

☞ Il inscrit sur la cible **ou la fiche fournie** le temps au 1/100 de seconde près, les retours surface (RS), les disqualifications (D), et les abandons (A)

Page 7/17 art 5.2

☞ **La flèche planante est interdite.**



Page 9/17 art 7

CONCURRENTS

7.1 Catégories d'âges:

POUSSINS	8 à 9 ANS	Pas de compétitions,
BENJAMINS	10 à 11 ANS	Uniquement avec Arbalète d'Initiation, protégée par un embout type Blunt.
MINIMES	12 et 13 ANS	Niveau de compétence : Tireur d'or. Aller et retour en surface respiré sont autorisés. Propulsion uniquement par les palmes, pour l'aller.
CADETS	14 et 15 ANS	Niveau de compétence : Tireur Niveau 1
JUNIORS	16 et 17 ANS	Niveau de compétence : Tireur Niveau 1
SENIORS	18 à 39 ANS	Niveau de compétence : Tireur Niveau 1
MASTERS	40 et +	Niveau de compétence : Tireur Niveau 1

La catégorie Master est organisée par tranches d'âge de 10 années : M40+ = 40 - 49 ans ; M50+ = 50 – 59 ans ; M60+ = 60 – 69 ans ; M70+ = 70 – 79 ans ; M80+ = 80 ans et plus.

Pour participer aux compétitions les participants doivent être âgés d'au moins **12 ans révolus** le premier jour de la compétition.

Un compétiteur se positionne dans la catégorie correspondant à son âge, **le 01 septembre et valable toute la saison, sauf pour les minimes qui accèdent à la compétition dès l'âge de 12 ans.**

Le Championnat de France est réservé aux catégories CADETS, JUNIORS, SENIORS et MASTERS.

Un critérium « MINIMES ».

Un critérium « JEUNES » regroupant Minimes, Cadets et Juniors

La définition d'une épreuve peut permettre le regroupement de plusieurs catégories d'âge et donner lieu à des dénominations particulières :

- regroupement des catégories d'âge benjamin et minime : catégorie « Jeune » ;
- regroupement des catégories d'âge cadet, junior, sénior et master : catégorie « Élite » ;
- regroupement d'Age masters
 - Catégorie « M » -> regroupement de toutes les catégories d'âge Master
 - Catégorie « M1 » -> M40+ (+) M50+
 - Catégorie « M2 » -> M60+ (+) M70+

Lorsque des catégories d'âge font l'objet de regroupements, ceux-ci sont précisés dans le règlement spécifique de la compétition. Pas de regroupement au Championnat de France.

7.1.1 Sur-classement :

Un compétiteur benjamin, minime et junior ne peut en aucun cas obtenir un sur-classement.

De façon générale, le sur-classement se fait vers la catégorie supérieure, sauf pour les M40+et M50+, qui peuvent se sous-classer en Seniors. M50+ et (-) peuvent se sous-classer ans la catégorie master inférieurs. M60+ pas de sous classement.

7.1.2 Validité d'un sur-classement :

Un sur-classement est valable pour la totalité de la saison en cours. Il est demandé en début de saison sportive.

Page 10/17 _____ art 10

La tête du compétiteur ne doit pas franchir la **ligne de départ** avant la fin du décompte. En cas de franchissement une pénalité (appelée « départ volé ») sera appliquée par [le juge chronométrateur](#).

Le chronomètre est arrêté quand **la tête du compétiteur sort de l'eau**, derrière la ligne de départ, **après avoir fait le signe OK**, avec l'arbalète derrière ou devant la ligne de départ.

Dès le départ de l'épreuve et pendant l'épreuve, il est interdit de s'appuyer sur les ligne d'eau, jusqu'au signe OK.



Page 12/17 _____ art 3

50 points amputeront le score :

- ☞ Pour chaque tir effectué avec dépassement de fenêtre de tir,
- ☞ Pour chaque extraction de flèche dont l'axe de pénétration serait dévié,
- ☞ Pour chaque non toucher de [cible](#),
- ☞ Pour un « départ volé »,
- ☞ Pour armement avant le décompte du Starter à 30 secondes,
- ☞ Appui sur ligne d'eau.

Page 13/17 _____ art 1

La ligne de départ est située à **15 mètres** (+ ou - 10 cm) du centre de la [cible](#) (Voir schéma [Article 3](#)).

Pour les compétiteurs classés en catégorie cadets, juniors et M80+, le retour en surface respiré est autorisé.

50 points amputeront le score :

- ☞ Pour chaque tir effectué avec dépassement de fenêtre de tir,
- ☞ Pour chaque extraction de flèche dont l'axe de pénétration serait dévié,
- ☞ Pour [cible](#) non touchée de la main,
- ☞ Pour un « départ volé ».
- ☞ Pour armement avant le décompte du Starter à 30 secondes.
- ☞ Appui sur ligne d'eau.

La ligne de départ est située à **10 mètres** (+ ou - 10 cm) du centre de la [cible](#) (Voir schéma [Article 3](#)).

Pour les compétiteurs classés en catégorie cadets, juniors et M80+, le retour en surface respiré est autorisé.

Pour les catégories minimales : Aller et retour en surface respiré sont autorisés. Propulsion uniquement par les palmes, pour l'aller.

5 secondes viendront s'ajouter au temps final :

- ☞ Pour chaque tir effectué avec dépassement de fenêtre de tir,
- ☞ Pour [cible](#) non touchée de la main,
- ☞ Pour extraction de flèche non conforme,
- ☞ Pour un « départ volé »,
- ☞ Pour armement avant le décompte du Starter à 30 secondes,
- ☞ Pour deux impacts valides dans un visuel, en cas de parcours supplémentaires,
- ☞ Elimination si plus de 5 déclenchements **lors des sélections autres que la qualification.**
- ☞ Appui sur ligne d'eau.

1 - Définition

Le relais subaquatique est une épreuve par équipe constituée de **4 compétiteurs**, pouvant être mixte, du même club ou du même comité qui se relaient sur un parcours chronométré type super biathlon avec un contrat cible à remplir. Hors Championnat de France, si une équipe a moins de 4 compétiteurs, elle peut se regrouper avec une autre équipe.

La ligne de départ est située à **15 mètres** (+ ou - 10 cm) du centre de la [cible](#) (Voir schéma [Article 3](#)).

Chaque compétiteur doit exécuter **2 tirs non consécutifs** sur une [cible](#) à 4 visuels (le visuel central ayant été occulté).

Le contrat est rempli quand l'équipe a réalisé **8 impacts**, soit **2 impacts par visuel**, compris au minimum dans la zone des 411 points.

Le temps maximal pour cette épreuve est de 10 minutes. Le parcours aller-retour s'effectue en apnée.

Pour les compétiteurs classés en catégorie cadets, juniors et M80+, le retour en surface respiré est autorisé.

5 secondes viendront s'ajouter au temps final :

- ☞ Pour chaque tir effectué avec dépassement de fenêtre de tir,
- ☞ Pour [cible](#) non touchée de la main,

- ☞ Pour extraction de flèche non conforme,
- ☞ Pour un « départ volé »
- ☞ Pour passage de relais dans l'eau,
- ☞ Pour armement avant le décompte du Starter à 30 secondes.
- ☞ Appui sur ligne d'eau.

6- Lutte anti dopage.

Pour faire suite à une vidéo reçue la semaine dernière, Stéphane Estier (délégué antidopage TSC) dit que la FFESSM déplore le manque d'escorte pour les compétitions. Elle nous engage JF1 et JF2 à passer ce brevet gratuitement, pour l'instant. A suivre !

7- C de F.

Michel Renard a pu expérimenter le nouveau pigeage fait par Paul Coignac, au Championnat de France.

Il fait gagner un temps fou, pour la précision et n'oblige que 2 juges au maximum.

Il est prêt à s'équiper pour la prochaine saison, et a déjà acquis la camera, le trépied et les piges.

Il faudra former les juges qui devront aussi connaître les anciennes méthodes de pigeage.

Le nouveau Règlement, mis à jour 2026, devra être validé par la Commission Nationale de Tir sur Cible, lors de sa prochaine réunion en septembre.

Fin de la réunion à 21 h 30

Michel Renard